

Le 17 janvier 2011

‘Par courrier et courriel’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3740-2010

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012

Chère consœur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de paiement de frais dans le cadre du dossier cité en rubrique. Cette demande présente un écart d'environ 7% avec le budget prévisionnel déposé en date du 26 août 2010.¹

Cet écart est d'abord dû à une sous-évaluation du temps requis pour la préparation de l'audience par la soussignée, incluant la procédure de démarche commune avec l'intervenant SÉ-AQLPA et les communications en découlant. De plus, des frais d'hébergement et de transport n'avaient pas été prévus dans le budget prévisionnel, de tels frais ayant été engagés par l'analyste externe du GRAME, dont la place d'affaires a changé d'adresse. Enfin, l'augmentation du taux de la T.V.Q. contribue légèrement à hausser la demande de frais du GRAME en comparaison avec le budget prévisionnel déposé dans le cadre du présent dossier.

D'autre part, les analystes du GRAME ont participé de manière soutenue aux travaux découlant de la preuve commune déposée avec l'intervenant SÉ-AQLPA. En effet, Mmes Moreau et Poch ont participé comme auteures principales au rapport : « *Le budget 2011-2012 du Plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution* » (SÉ-AQLPA-GRAME-3-Documents 1 révisé).

¹ Ce calcul tient compte du fait que la Régie a retranché du budget du GRAME les heures prévues par erreur pour un expert-conseil (D-2010-122, par. 108).

De plus, Mme Moreau a participé à titre d'auteure principale au rapport : « *Proposition d'indicateurs de performance environnementale d'Hydro-Québec Distribution* » (SÉ-AQLPA-GRAME-2-Document 1 révisé), ainsi qu'au rapport « *La tarification de Schefferville chez Hydro-Québec Distribution* » (GRAME-SÉ-AQLPA-4-Document 1).

Mme Moreau a également rédigé le mémoire du GRAME (C-10-5 GRAME), en collaboration avec Mme Poch. Ces faits justifient le nombre d'heures réclamées pour les analystes du GRAME.

Enfin, par souci d'efficacité et d'efficience, seule Mme Moreau a témoigné lors de l'audience afin d'adopter une preuve commune avec SÉ-AQLPA (Rapport « *Proposition d'indicateurs de performance environnementale d'Hydro-Québec* »). L'ensemble de ces explications fait en sorte que le nombre d'heures demandées par les analystes au dossier n'a pu être révisé à la baisse par le GRAME, suite à la décision D-2010-122.

Le GRAME soutient que son intervention, en collaboration avec l'intervenant SÉ-AQLPA pour certains enjeux spécifiques, a contribué au débat de la demande tarifaire du Distributeur, et espère que celle-ci sera utile aux délibérations de la Régie.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.



Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur